

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Léguevin (31490)

## Réponses de Robert Couderc, au nom de la liste « Mieux vivre à léguevin »

– le 11/03/2020 à 20:03 –

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB ([www.fub.fr](http://www.fub.fr)) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.*

Réaliser un schéma communal des Modes doux avec la participation des cyclistes et des parents pour les liaisons avec le écoles, collège et lycée.

#### Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

*Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.*

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

Travailler notamment avec la commune de pibrac pour assurer la cohérence d'une piste cyclable entre le centre de Léguevin et le lycée Mandela.

#### Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

### Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

#### Action n°5 : je suis indécis-e

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

### Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

#### Action n°6 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

*Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>*

Projet de renforcer les anneaux pour garer les vélos sur les espaces publics et créer des stations de gonflage aux endroits générateurs de flux.

### **Action n°7 : je ne m'engage pas**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

*Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).*

## **Promouvoir une culture vélo**

### **Action n°8 : je m'engage**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>*

### **Action n°9 : je m'engage**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

*C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.*

### **Action n°10 : je m'engage**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

## **Commentaires généraux**

À chaque fois que des travaux de rénovation de voirie sont programmés, la question des modes doux doit être abordée et traité.